



PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS
PREVISIBLES D'INONDATION (PPRNI)
DU VAL D'ALLIER CLERMONTOIS



Plan du zonage réglementaire

PLANCHE 05

Arrêté à l'arrêté préfectoral
n° 13-08163

La
Michel FUZEAU

PRESCRIPTION DU P.P.R.N.P.I. : 15 novembre 2010

DOSSIER APPROUVE

LEGENDE

- Périmétre du PPRNI
- Limites de communes
- Isochète au pas de 1.00 m
- Isochète au pas de 0.25 m
- Limite du mobile hydraulique

Territoire dont l'occupation du sol est réglementée au titre du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation

zones urbaines et centres urbains			
champs d'expansion des crues			
Aléa Fort			
Aléa Moyen			
Aléa Faible			



Echelle : 1/5000 ème

Avertissement

Le parcellaire ne figure qu'à titre indicatif comme élément de repérage.

Seules la carte réglementaire et la photo aérienne sont calées dans le même référentiel.

Sources : IGN BD Carto, IGN BD Ortho 2009, DGI Cadastre
Modélisation numérique des écoulements : DLCF
Elaboration cartographique : DDT 63 / SPAR BPR

